

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :	
En exercice	19
Présents	17
Votants	18

**N° D036_ DEMANDE DE SUBVENTION pour le
savoir nager des écoles**

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mai 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h*), WAGNER Jean-Pierre.

Absent (0) :

Excusés (2) : PODEVIN Christian pouvoir à Franck MARTIGNIERE
VEZIN Pascale

Votants (18)

Monsieur le maire informe que l'école des Faverges a un projet d'enseignement de la natation en septembre 2024.

Or la CCPEVA ne finance plus « le savoir nager » à partir de la fin de cette année scolaire. La compétence revient donc aux communes.

Monsieur le Maire propose de candidater à un appel à projet proposé par l'Agence Nationale du Sport afin d'obtenir une aide financière, aussi bien pour le projet de l'école des Faverges que pour celui de l'école du chef-lieu.

Les coûts connus à ce jour, sous réserve :

- Pour les Faverges : 950 € (devis du maître-nageur)
- Pour l'école du chef-lieu : 3 612 € (avec présence de 2 à 3 maitres-nageurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la prise en charge financière du savoir nager à compter de septembre 2024
- **ACCEpte** la candidature de la commune à l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport pour le savoir nager des 2 écoles

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



073

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 074-217402494-20240606-D036_2024-DE